

## La Lettre de l'ASTEE Numéro 8

### 1- Informations générales :

**Conférence ASTEE / ISWA**, les 4 et 5 décembre 2003 au salon Pollutec sur "le traitement biologique et son rôle dans le système intégré de gestion des déchets : nouveaux enjeux, nouvelles stratégies".

[http://www.astee.org/agenda/fichiers/51\\_1.pdf](http://www.astee.org/agenda/fichiers/51_1.pdf)

**Colloque ASTEE / EWA**, les 4 et 5 décembre 2003 au salon Pollutec sur « Exploitation et maintenance des réseaux d'eau et d'assainissement ».

[http://www.astee.org/agenda/fichiers/52\\_1.pdf](http://www.astee.org/agenda/fichiers/52_1.pdf)

**Conférence ASTEE / ENGEES**, Le centre d'écologie végétale et d'hydrologie, unité mixte de recherche de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement et de l'Université Louis Pasteur, de Strasbourg, ainsi que la section régionale Alsace-Lorraine de l'ASTEE organisent un séminaire le 22 janvier 2004 sur le thème : : **Renaturation et restauration des cours d'eau** à l'ENGEES 1quai Koch à Strasbourg <http://www-engees.u-strasbg.fr>

Contact : Thierry Leviandier directeur de la recherche ENGEES

1 quai Koch BP 1039F 67070 Strasbourg CEDEX

tel 03 88 24 82 38 secrétariat 03 88 24 82 39

### Prix de la recherche pour la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau

L'ASTEE et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse reconduisent en 2004 l'attribution de prix aux meilleures thèses. Date limite de remise des dossiers : 01/12/2003 ; pour connaître les modalités de candidatures :

[communication/prix\\_recherche/accueil.asp](http://www.astee.org/communication/prix_recherche/accueil.asp)

---

### 2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Hervé Vanlaer, chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets à la direction de la prévention des pollutions et des risques du ministère de l'écologie et du développement durable.

**La rédaction** : Quelles sont les principales préoccupations relatives aux déchets en France et comment l'Etat envisage-t-il de les régler ?

**H. Vanlaer** : Je vois quatre grandes préoccupations :

Tout d'abord, une bonne maîtrise des traitements qui puisse garantir une bonne protection de l'environnement et donc contribuer à la protection sanitaires des populations comme aux grands enjeux environnementaux, notamment l'effet de serre. Comment y arriver ? En appliquant la réglementation, c'est à dire en respectant les échéances pour la mise en conformité des usines d'incinération et en fermant les décharges non autorisées.

Ensuite, il s'agit de progresser davantage en matière de prévention, et donc de limiter la production de déchets. Ce point est souvent cité comme étant le grand échec de la loi de 92, ce qui n'est pas totalement vrai. Des actions ont été entreprises, qui ont permis d'obtenir des résultats, certes insuffisants, mais réels. Comment ? par la mobilisation de tous sur ce thème dans le cadre d'un plan de prévention qui s'appuiera sur une meilleure connaissance des sources de déchets, et comprendra des actions concrètes qui soient à la fois efficace et éducative, je pense par exemple aux actions possibles pour les sacs de caisse.

Il s'agit encore de détourner de la mise en décharge et de l'incinération un maximum de produits par un renforcement du recyclage. Une approche par grand flux de déchets, à l'instar de ce qui est en cours pour les véhicules hors d'usage semble la plus pertinente.

Enfin, malgré toutes les actions de tri et de recyclage, le risque d'une pénurie de capacité de traitement doit être envisagé. Il faut donc construire de nouvelles unités et c'est là le rôle des intercommunalités. L'Etat doit rester dans son rôle et faire respecter les règles. Il faut noter que les non conformités constatées dans le passé ternissent l'image de filières de traitement de déchets et sont un obstacle aux futures créations d'usines de traitement. La décentralisation des plans départementaux de traitement des déchets aux conseils généraux participera également à favoriser la création d'unités de traitement.

**La rédaction** : Une loi déchets est prévue pour 2004, Pourquoi ?

**H. Vanlaer** : Les déchets touchent tous les Français et particulièrement les élus qui ont une responsabilité dans ce domaine. Plus de 10 ans après l'adoption de la loi du 13 juillet 1992, il est important que le Parlement soit à nouveau saisi sur ces questions et impulsent de nouvelles orientations : des choix sont à faire dans plusieurs domaines, je pense au recyclage et au service public : qui est responsable des déchets ? Comment articuler la responsabilité des producteurs (on pense aux pneus, aux déchets des équipements électriques et électroniques) avec le service public de collecte et de traitement ?

**La rédaction** : Quel est la mission du Conseil National des Déchets et quelle complémentarité voyez-vous avec la commission déchets de l'ASTEE ?

**H. Vanlaer** : Le Conseil National des Déchets a été créé en juillet 2001. Il est chargé de donner son avis sur

toutes les questions relatives aux déchets. Il a créé plusieurs groupes de travail, dont l'un sur la prévention et l'autre sur les coûts, qui sont chargés de faire des propositions qui, après acceptation du Conseil, seront transmises au gouvernement. L'ASTEE, avec sa commission déchets et propreté, et ses groupes actifs, représente aussi une force de réflexions moins formelle et complémentaire. Toutes les productions, les guides méthodologiques notamment, attestent de son efficacité et de sa contribution au progrès de la filière déchets.

Hervé Vanlaer, la rédaction vous remercie de votre contribution à la clarté de ce sujet.

---

### 3- Les travaux des groupes :

**Le groupe "réglementation" de la Commission Assainissement** centre son activité sur les sujets d'actualité liés aux évolutions réglementaires et notamment au projet de révision du décret du 3 juin 1994.

L'objectif de cette révision est de

- transcrire des éléments de la directive non encore transcrits
- d'alléger les contraintes de la réglementation existante qui ne sont pas explicitement prévues par la directive ERU, comme de permettre de prendre les arrêtés d'agglomération simultanément aux décrets préfectoraux d'autorisation de rejet des STEP ou de réviser la définition des zones sensibles.

La France pourrait être condamnée d'ici fin 2003 pour défaut d'application de la directive ERU (mauvaise définition des zones sensibles et 158 STEP non conformes à l'échéance du 31/12/1998).

**Le groupe de travail « eaux pluviales » de la Commission Assainissement** organise une journée technique le 27 Janvier 2004 à l'**École Nationale des Ponts et Chaussées**, 28 rue des Saint-Pères, 75007 PARIS de 9h30 à 17h30 **sur les bassins de Stockage- Décantation en réseau d'assainissement**. Il présentera de façon synthétique et accessible les derniers travaux sur les bassins de retenue, éléments majeur de gestion des effluents urbains de temps de pluie, et dispositif de dépollution.

Il s'agit de mettre à disposition des techniciens des outils et des méthodes validés, pour mieux concevoir et gérer les ouvrages de décantation : quelles mesures sur les effluents, quels appareils, quels protocoles, quels modèles utiliser, quel contexte d'utilisation, quelles configurations d'ouvrages ?

Cette journée permettra aux collectivités et aux gestionnaires des réseaux d'assainissement de faire part de leur expérience concrète, de leur stratégie et de leurs difficultés concernant la gestion de ces ouvrages.

**La journée technique organisée par l'ASTEE et le CSTB sur la qualité et l'hygiène des réseaux intérieurs**, à Paris le 13 novembre 2003, a été une réussite avec plus de 200 participants représentant l'ensemble des acteurs préoccupés par cette question.

Cette journée qui avait pour sous titre « Nouvelles pratiques professionnelles et nouvelles responsabilités » a fait le point sur les évolutions entraînées par la directive européenne qui fixe que la qualité de l'eau doit être analysée au robinet des consommateurs. Autre nouveauté introduite par la directive, l'abaissement de la limite de qualité pour le plomb de 50 à 25 µg/l à la fin de l'année 2003.

Cette évolution des textes entraîne une évolution des responsabilités, les particuliers et les gestionnaires d'immeubles devenant responsables de la qualité de l'eau consommée qui est très dépendante de la qualité des installations intérieures. C'est dans ce but que la journée a été l'occasion de présenter l'ouvrage réalisé par **le groupe de travail de l'ASTEE « installations intérieures »** qui a pour titre : **Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments ; partie 1, guide technique de conception et de mise en œuvre**.

Les conclusions de la journée montrent que ce guide, tout juste édité, devra être prochainement révisé. Il se présente sous une forme d'un livre et l'idée d'une mise à jour sous format informatique permettant plus de souplesse a été évoquée.

La rédaction de la partie 2 qui traitera le volet **gestion et maintenance des réseaux intérieurs** sera engagée dans les prochains mois par un nouveau groupe de travail de l'ASTEE.

Ce guide est vendu par le CSBT au prix de 45 € : <http://boutique.cstb.fr>

---

### 4- La vie des sections régionales :

L'ASTEE, en collaboration avec l'AFNOR, a élaboré des guides sectoriels pour l'application de l'ISO 14001 aux domaines de l'eau potable, de l'assainissement et du stockage des déchets, afin d'aider les acteurs à transcrire les exigences de la norme pour leurs propres activités.

**La section régionale Ile de France** organise une journée d'information sur l'ISO 14001, le Jeudi 12 Février 2004 à l'AFNOR, à l'attention de tout organisme acteur de ces domaines, qui souhaite mettre en oeuvre un

système de management environnemental.

Le projet de programme est le suivant:

- Accueil par Mme Cogez, présidente de la section régionale de l'ASTEE
- Introduction par Alain Jounot (AFNOR)
- Contrôle ICPE par la DRIRE IdF
- Présentation du guide eau potable par Jean-Claude Moussy et Mme Kerns (SAGEP)
- Présentation du guide assainissement par Jean-Louis Cochard et Mme Brevnot (SEVESCO)
- Présentation du guide déchets par Henry Adam et Mme Mousseigne (EMTA)
- Discussion générale
- Déjeuner
- Table ronde concernant les retours d'expériences et témoignages de représentants de collectivités locales, PME / PMI, dans les domaines suivants : eau, assainissement, déchets, air et bruit.
- Conclusion

**La section régionale Alsace Lorraine** organise avec l'ENGEES un séminaire le 22 janvier 2004 sur le thème de la Renaturation et de la restauration des cours d'eau. Il se tiendra à l'ENGEES 1 quai Koch à Strasbourg.

---

#### **5- Nos partenaires communiquent :**

Publication chez Lavoisier d'un ouvrage de 800 pages sur les transferts gaz-liquide dans le domaine du traitement des eaux et des effluents gazeux, par Michel Roustan, professeur, vice président du conseil scientifique de l'INSA, Toulouse.

Tel: 05 61 55 97 51

Fax: 05 61 55 97 60

**email: [roustan@insa-tlse.fr](mailto:roustan@insa-tlse.fr)**

**<http://www.insa-tlse.fr/gpi/>**

---

#### **La lettre de l'ASTEE**

##### **A.S.T.E.E.**

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : [astee@astee.org](mailto:astee@astee.org)